

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOJEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Jean-François DELAIRE.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Yves DUBIEN.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES DES COMMUNES POUR 2021

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant notamment que la Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer (CLECT) soit saisie à chaque transfert ou dé-transfert de charges afin qu'elle détermine les conséquences financières entre les communes et l'intercommunalité.

Considérant les travaux de CLECT conduits sur l'exercice 2020 touchant notamment au domaine social, et intégrant ponctuellement certaines contributions communales apportées au Fonds Régional d'Urgence par l'intermédiaire de la communauté de communes ;

Considérant que les charges ainsi évaluées impactent les attributions de compensation (AC) à verser et/ou à percevoir.

Il faut donc intégrer ces aspects dans les notifications provisoires dont il faut rendre compte aux communes membres pour 2021, tout en précisant que les AC notifiées pourront donner lieu à modifications en cours d'année en lien notamment avec les incidences du pacte financier et fiscal mis en œuvre sur le territoire.

Il convient par ailleurs de rappeler que les flux financiers liés à la mise en place du service commun sur le territoire des communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière, dérogent aux « douzièmes ». Ils se traduiront en effet de manière concomitante en dépenses et en recettes via l'abondement des AC des communes concernées et la refacturation par l'EPCI dudit service aux communes bénéficiaires.

Le montant des AC de fonctionnement (en euros) à notifier se présentent ainsi comme suit :

COMMUNES	AC 2021 à verser par l'EPCI
ARCONSAT	2 948
AUBUSSON	26 381
CELLES SUR DUROLLE	407 848
CHABRELOCHE	63 804
CHARNAT	9 645
CHATELDON	88 210
COURPIERE	720 326
DORAT	130 025
ESCOUTOUX	156 823
LACHAUX	19 269
LA MONNERIE LE MONTEL	540 751
NERONDE SUR DORE	11 682
NOALHAT	14 531
OLMET	8 295
PALLADUC	230 355
PASLIERES	110 118
PUY-GUILLAUME	1 315 165
RIS	62 227
SAINT FLOUR L'ETANG	56 893
SAINT REMY SUR DUROLLE	536 256
SAUVIAT	54 827
SERMENTIZON	14 178
THIERS	5 021 200
VISCOMTAT	20 982
VOLLORE MONTAGNE	16 834
VOLLORE VILLE	17 793
TOTAL	9 657 366

COMMUNES	AC 2021 à percevoir par l'EPCI
AUGEROLLES	24 034
LA RENAUDIE	8 835
SAINT VICTOR MONTVIANEX	8 241
SAINTE AGATHE	532
TOTAL	41 642

Le montant des AC d'investissement (ACI) se présentent comme suit :

COMMUNES	ACI 2021 à verser par l'EPCI
AUGEROLLES	21 378
COURPIERE	105 717
SERMENTIZON	4 572
VOLLORE VILLE	11 034
SAINT FLOUR	4 790
TOTAL	147 491

COMMUNES	ACI 2021 à percevoir par l'EPCI
THIERS (politique de la ville)	199 569

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation ainsi fixées,
- **Autorise** leur versement et/ou leur perception dans les conditions précitées.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210128-20210128_02-DE
Regu le 29/01/2021